

Rapporteur : Monsieur le Maire

MOTION – ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS

Le Conseil Municipal de GOUESNOU préoccupé par les nouvelles conditions d'accueil des enfants de moins de six ans de la commune, mises en place par le décret modifiant les dispositions du Code de la santé publique relatives aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans, souhaite faire part au gouvernement de son inquiétude, et affirme vouloir maintenir les exigences actuelles en terme de taux d'encadrement et de qualification du personnel de la Petite Enfance.

Il demande à l'État d'être attentif aux négociations nécessaires avec la CNAF et les instances représentatives des collectivités locales, pour la réévaluation des moyens financiers accordés aux collectivités locales pour le fonctionnement des services à la Petite Enfance.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
A GOUESNOU, le

Le Maire,

Michel PHÉLEP